

Compte rendu des réunions du conseil municipal du 30 septembre et 28 octobre 2011

Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'adhérer au contrat d'assurance groupe des risques statutaires auprès de la CNP assurances à compter du 01/01/2012 au 31/12/2015.

Construction des classes maternelles et du restaurant scolaire :

Dans le cadre de la procédure adaptée, pour le dossier du groupe scolaire et après les différentes réunions de travail pour l'ouverture des plis et l'étude des dossiers, les propositions des entreprises ont été présentées à l'ensemble du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 3 voix « contre » et 4 « abstention », décide du choix des entreprises : lot 1 (VRD – abords – réseaux) : M'RY de Parthenay pour 62 505,40€ HT ; lot 2 (gros œuvre – fondations) : BCTS de Niort pour 70 521379€ HT ; lot 3 (bâtiment modulaire) : Cougnaud de La Roche sur Yon pour 600 000€ HT.

Le terrassement devrait débuter vers le 15 novembre 2011, la maçonnerie début décembre 2011 et la livraison du modulaire en mars 2012. L'objectif de l'équipe municipale est une ouverture de l'école pour la rentrée de septembre 2012.

Dans un deuxième temps, il sera nécessaire d'aménager les bâtiments scolaires actuels. Ce projet pourrait débuter en avril/mai 2012, en plusieurs phases. Le conseil municipal a décidé de retenir le cabinet AZ Architectes de Niort pour cette étude.

Travaux du bourg :

Les travaux du bourg ont, depuis quelques semaines, pris une nouvelle tournure. Les riverains commencent à voir « le bout du tunnel » de ce chantier puisque l'enrobé des rues est en cours. De même, l'aménagement paysager permet de distinguer ce que seront les abords de l'église et de la mairie. Le conseil municipal en profite pour remercier les riverains de leur patience et de leur compréhension durant cette longue période de travaux.

Travaux voirie :

Divers travaux de voirie pour les rues du Parc, de Saugé et de Verdale seront effectués par l'entreprise BORDAGE. L'aménagement de la place Saint-Vincent sera réalisé par l'entreprise EUROVIA. L'aménagement de la rue du Val d'Enfer sera confié à l'entreprise M'RY.

Aménagement du nouveau cimetière :

Dans le cadre de l'aménagement du cimetière, chemin de l'Abbaye, une stèle va être installée au jardin du souvenir et des cavurnes (petits caveaux au sol pour dépôt d'urnes) vont être positionnées afin d'aménager une allée au niveau de l'espace cinéraire.

Repas des aînés :

Le 1^{er} octobre 2011, a eu lieu le traditionnel repas des 65 ans et plus à la salle des fêtes d'Exireuil. La journée fut réussie et nos aînés ont pu apprécier le repas préparé par le restaurant Le Marmiton.

L'an deux mil onze, le vingt huit octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Exireuil, sous la présidence de M. BILLEROT Jérôme, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 13

Date de la convocation : 20 octobre 2011

Présents : BILLEROT Jérôme, SIMONNET Christophe, MOTILLON Pascal, GUYON Sophie, SABOURIN Jean-Luc, AUVRAY Laetitia, BERNARD Sylvie, CHAUVET Lucette, DOMINEAU Samuel, FOURNIER Daniel, GRIGNON Maryse, LUTTIAU François, RUSSEIL Stéphane.

Excusés : SEIGNEURET Jean-Luc, VIVIER Sylvie.

Secrétaire de séance : GUYON Sophie.

Le procès-verbal de la réunion du 30 septembre 2011 est adopté à l'unanimité.

I – Délibérations

2011-10-01 : Délibération modificative n°3/2011

Monsieur le Maire demande à Sophie GUYON de présenter la délibération.

Cette modification budgétaire, à la demande de la Trésorerie, concerne la mise en place de crédits pour récupération du solde de l'avance EUROVIA lot 1 marché d'aménagement du bourg.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- la modification budgétaire 3/2011 sur le budget "Commune" :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
imputation	intitulé	montant	imputation	intitulé	montant
<i>Op. OFI - Opérations financières</i>			<i>Op. OFI - Opérations financières</i>		
<i>Chap. 041- Opérations patrimoniales</i>			<i>Chap. 041- Opérations patrimoniales</i>		
23151	Installation mat. et outill. tech.	32 921,02 €	2381	avances et acomptes versés	32 921,02 €
Total chapitre avant DM		0,00 €	Total chapitre avant DM		0,00 €
Total chapitre après DM		32 921,02 €	Total chapitre après DM		32 921,02 €

2011-10-02 : Délibération modificative n°4/2011

Monsieur le Maire demande à Sophie GUYON de présenter la délibération.

Cette modification budgétaire concerne la mise en place de crédits pour l'enregistrement des parcelles acquises « le plan des Noues » à Exireuil, suite à la décision de la Préfecture des Deux-Sèvres.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- la modification budgétaire 4/2011 sur le budget "Commune" :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
imputation	intitulé	montant	imputation	intitulé	montant
<i>Op. OFI - Opérations financières</i>			<i>Op. OFI - Opérations financières</i>		
<i>Chap. 041- Opérations patrimoniales</i>			<i>Chap. 041- Opérations patrimoniales</i>		
21110	Terrains nus	5 850,00 €	13880	Autres subv. non trans.	5 850,00 €
Total chapitre avant DM		32 921,02 €	Total chapitre avant DM		32 921,02 €
Total chapitre après DM		38 771,02 €	Total chapitre après DM		38 771,02 €

2011-10-03 : Taux de la taxe d'aménagement communale

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Vu la réforme de la fiscalité de l'urbanisme instaurant la Taxe d'Aménagement (TA) et supprimant la Taxe Locale d'Equipement (TLE) au 1^{er} mars 2012 ;

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'instituer le taux de la Taxe d'Aménagement à **3% sur l'ensemble du territoire communal** à compter du 1^{er} mars 2012.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Exireuil, le 31 octobre 2011
le maire,
Jérôme BILLEROT